

Maître d'apprentissage

la formation

1. présentation

Les objectifs de la formation sont :

- comprendre le dispositif et les enjeux de la fonction tutorale, les acteurs impliqués, leurs fonctions et rôles, permettant au " Maître d'apprentissage " de se situer comme acteur partenaire du processus de formation et comme interlocuteur auprès de la direction de l'établissement
- réussir l'accueil et l'intégration de l'apprenti au sein du site qualifiant, développer la capacité à négocier avec les différents acteurs internes et externes en tenant compte de leurs enjeux
- permettre une formation effective par le travail, par la facilitation de l'observation des éléments constitutifs du métier, la mobilisation à bon escient des partenaires contributifs et la mise en situation de travail adaptée
- déterminer un itinéraire de formation (comprenant des attendus objectifs et une évaluation) en référence à un projet de formation prenant en compte la dialectique « être salarié » / « être en formation »
- évaluer le parcours formatif

2. formation théorique

Un Module générique (90 heures), se compose des axes de formation suivants

- AXE 1 : Organisation du parcours
- AXE 2 : Co-construction des savoirs
- AXE 3 : Supervision du parcours de formation

Un Module spécifique « apprentissage »(30 heures) des Maîtres d'apprentissage, correspond aux dispositifs réglementaires, administratifs et pédagogiques particuliers à la formation d'apprentis-salariés dans le secteur social et médico-social.

3. durée

- Module générique : 90 heures en 5 sessions de 2 à 3 jours à l'IRTS Aquitaine
- Module spécifique : 30 heures en 2 sessions de 3 et 2 jours organisées dans le Centre de formation de l'apprenti

Le calendrier des regroupements est disponible sur le site de l'institut.
Ce calendrier est susceptible d'évoluer en cours de formation

4. validation et certification

- Cette formation est validée par une attestation délivrée par l'IRTS Aquitaine, sous condition d'assiduité du stagiaire.